



**Réduction d'impôt en faveur de
l'investissement dans le secteur du logement
intermédiaire**

- Engagement de location -

2013

(Article 136 II 2° du code des impôts)

**Direction des
services fiscaux**

Tél : 25.75.00 / Fax : 25.11.66

Document à joindre à la déclaration d'ensemble des revenus ou à la déclaration de résultats de l'année d'achèvement du logement ou de son acquisition si elle est postérieure. En cas de logement acquis en indivision, les indivisaires doivent s'engager conjointement. Lorsque le contribuable possède plusieurs logements éligibles à l'avantage fiscal, l'engagement doit être pris pour chaque logement.

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Agissant en qualité de : propriétaire gérant de la société (raison sociale et n° RCS)

Demeurant (adresse complète) :

M'engage à :

- louer non meublé à usage d'habitation principale ;
- dans les 12 mois qui suivent la date d'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure ;
- pendant une durée minimale de 6 ans ;
- à un loyer n'excédant pas les plafonds fixés à l'article 6 de l'arrêté n° 2013-3943/GNC du 30 décembre 2013 ;
- à une personne dont les ressources (ainsi que celles de l'ensemble des personnes destinées à occuper le logement), appréciées à la date de conclusion du bail dans les conditions figurant au 3 bis. du 2° du II de l'article 136 du code des impôts, n'excèdent pas les plafonds fixés à l'article 7 de l'arrêté n° 2013-3943/GNC du 30 décembre 2013 ;
- à une personne autre qu'un membre de mon foyer fiscal, que mes ascendants ou descendants, que l'un des associés de la société propriétaire du logement ou un membre du foyer fiscal de cet associé ou qu'un ascendant ou descendant de l'un des associés ;

le logement décrit dans le tableau ci-dessous :

Désignation du logement
Adresse du bien (n° appt, bâtiment/résidence, rue/avenue, code postal, commune) :
Date d'acquisition du bien :
Date d'achèvement du bien :

Fait à, le

Signature :